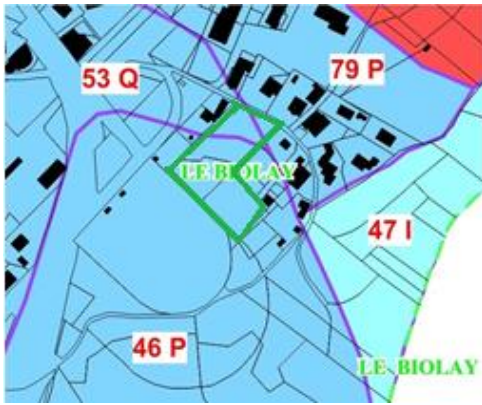


DOSSIER D'OPPOSITION DEPOSE EN PREFECTURE

ANNEXE 03

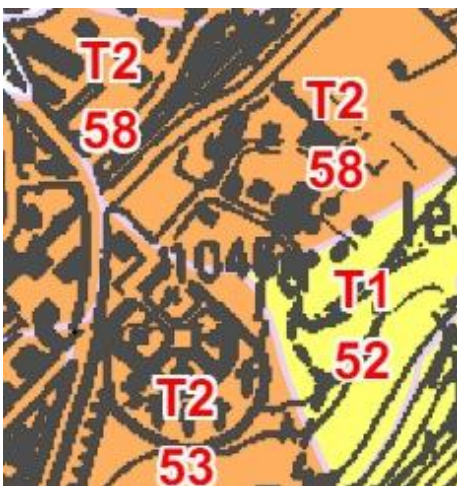
ANNEXE 2 : La Prairie, zone à risque pour les évènements torrentiels / Rôle de protection

Si on se réfère au PPRI (Risque d'inondation), cet espace est entièrement classé en ZONE P ou Q (Risque Torrentiel en zone urbanisée) avec un Aléa de type T2 (Aléa Torrentiel de degré 2 sur 3)



Réglementation des zones

	Zone de risque fort ou champ d'expansion Inconstructible
	Zone de risque modéré à fort Constructible sous conditions
	Zone de risque moyen Constructible sous conditions
	Zone de risque faible Constructible sous conditions
	Zone de risque négligeable ou nul non réglementé par le P.P.R.

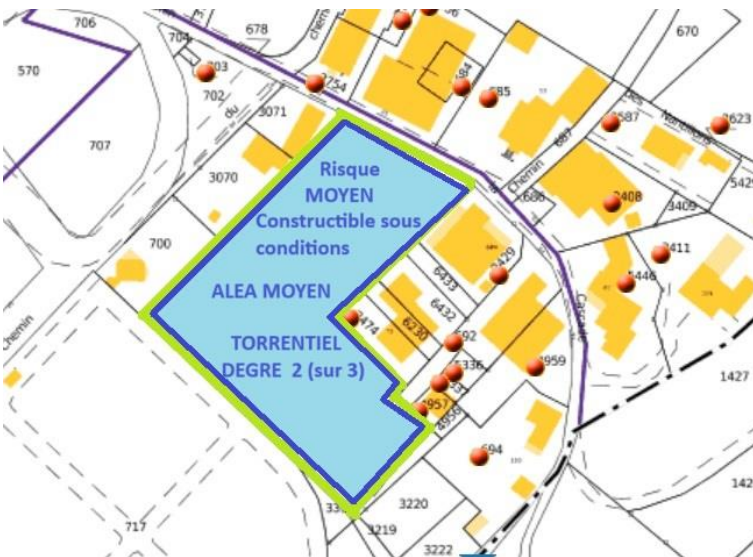


Degré d'aléa

	Zone d'aléa fort (degré 3)
	Zone d'aléa moyen (degré 2)
	Zone d'aléa faible (degré 1)
	Zone d'aléa négligeable

Nature d'aléa

G	Glissement de terrain
H	Zone humide
P	Chute de pierres
R	Ravinement
T	Torrentiel



Nous savons que l'une des conséquences du réchauffement climatique est de provoquer des évènements météo de plus grande ampleur qu'autrefois. Toute la zone en aval de la prairie est soumise aux mêmes risques d'inondation et est fortement urbanisée, nul doute qu'il est nécessaire de préserver la Prairie de toute artificialisation des sols pour conserver son rôle de zone-tampon. Notre projet permet de consolider ce rôle-tampon.